

## Participation à nos actions

**L'association ADIAMA à pour but** de contribuer à une culture de paix, de tolérance et de non-violence par l'art et la créativité et par l'échange interculturelle. Ceci pour aider enfants et adultes à devenir plus conscient, responsables et autonomes : les créateurs de leur vie..

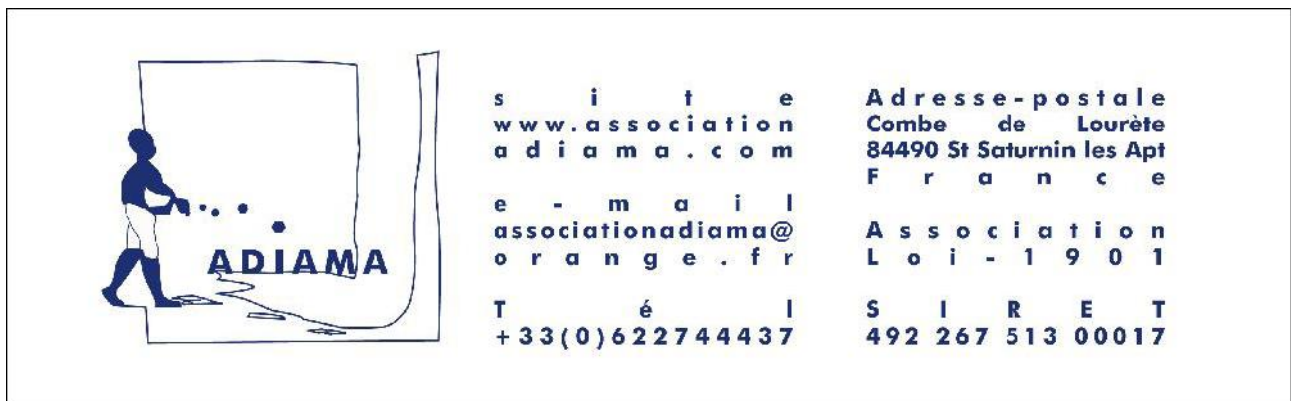
### Nos moyens d'action sont :

- L'aide à la création de centres d'art et leur suivi. Centres visés aux enfants et adultes défavorisés dans le monde entier.
- Animation d'ateliers et stages.
- Mise en place d'expositions, conférences, projection de films, concerts, spectacles.
- Développement de coopérations avec d'autres associations.
- Développement de rencontres et échanges artistiques.
- Et plus généralement tous les moyens mis à sa disposition concourant au développement de l'association.

### Participation à nos actions :

En dehors de l'adhésion, les dons et l'achat d'œuvres d'art, vous pouvez participer :

- par votre participation à l'organisation d'une exposition ou toute autre manifestation ayant pour but de récolter des fonds pour l'association,
- par l'animation d'un atelier ou la représentation sur scène ayant pour but de récolter des fonds pour l'association,
- par l'organisation d'une collecte de fourniture et outils pour les ateliers : pinceaux, pigments, tablettes d'aquarelle, craies de pastel, papier de dessin, rouleaux de scotch et de ficelle, ciseaux, des outils comme une perceuse, une poste de soudure, des scies, des pinces, des tournevis, des clous et des vis, des instruments de musique (percussions, kora, balafon et instruments européens), une lecteur CD, des jouets solides, des livres pour enfants et des livres d'art.
- par le don ou l'organisation d'une collecte de petits meubles et fourniture pour l'hébergement et les ateliers: cuiseurs solaires, moustiquaires, tentes avec moustiquaire, une grande tente marocaine, hamacs, habits de pluies, malles, étagères et armoires démontables en fer, des vélos pour faciliter les déplacements.
- par l'apport de votre compétence ou vos connaissances particulières (photographie, montage de films, enregistrement de musique, comptabilité, publicité, design, journalisme, rédaction de projets de subvention,...),
- par le partenariat et le sponsoring.
- par votre présence et votre bonne volonté lors des manifestations.



### **Nos actions soutiennent notre but.**

Toute personne qui s'inscrit dans nos actions doit connaître notre règlement d'intérieur et adhérer à nos valeurs ; notamment la tolérance, le respect, l'écoute, le dialogue, le partage, la participation. Nous réunissons des personnes qui tendent vers une croissance personnelle au niveau conscience et autonomie.

Toute personne ou personne légale qui souhaite prendre en charge une exposition, un concert, un spectacle ou autre manifestation au nom de l'association ADIAMA ou au nom d'un des centres d'art que représente l'association, doit adhérer à l'association en payant la cotisation annuelle de 15 € (voir « fiche adhésion »).

### **Séjour au Sénégal**

Vous pouvez également participer à nos actions au Sénégal par un séjour au Village d'Outouka à Kafountine. Vous pouvez participer dans un échange interculturel et artistique ; en animant des ateliers d'art ou en participant aux ateliers d'art. Vous pouvez proposer à votre entourage des stages artistiques ou thérapeutiques animés par vous ou par nous. Et finalement, vous pouvez proposer votre main d'œuvre et/ou votre connaissance particulière dans en matière d'électricité, de plomberie, de menuiserie, de maçonnerie et charpente, jardinage, etc....

Toute personne ou groupe qui souhaite faire un séjour au Village d'Outouka doit adhérer à l'association en payant la cotisation annuelle de 15 € par personne (voir « fiche adhésion »). Les personnes doivent prendre connaissance du règlement d'intérieur de l'association et préparer une présentation de projet. La présentation doit être soumise et acceptée par le bureau de l'association avant la procuration des billets d'avion. Voir « Séjour au Village d'Outouka ».

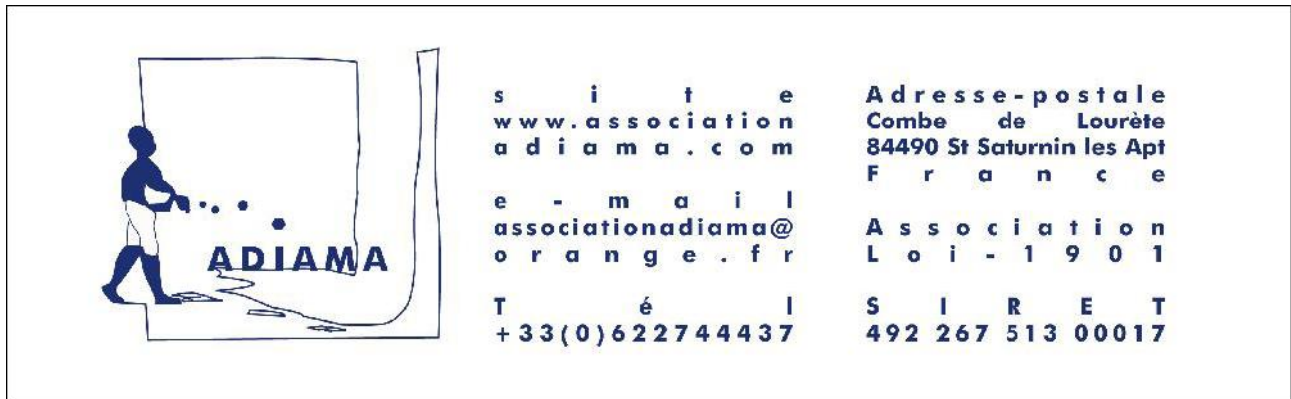
### **Séjour au Village d'Outouka**

Toute personne ou groupe qui souhaite faire un séjour au Village d'Outouka et ainsi participer à nos actions au Sénégal doit adhérer à l'association en payant la cotisation annuelle de 15 € par personne (voir « fiche adhésion »). Les personnes doivent prendre connaissance du règlement d'intérieur de l'association et elle doit préparer une présentation de projet. La présentation doit être soumise et acceptée par le bureau de l'association avant la procuration des billets d'avion.

### **Présentation de projet**

Elle doit être rédigée par la personne ou le groupe concerné et elle doit comporter :

- les dates et la durée du séjour,
- le nombre de personnes, leurs âges et leur lien d'apparenté,
- la motivation et les attentes de la personne ou le groupe (pourquoi l'Afrique, pourquoi Outouka)



- les actions prévues sur place (à définir avec les gérants du Village d'Outouka) : participation dans des travaux « main-d'œuvre », participation dans des ateliers d'art, animation d'ateliers d'art, animation d'un stage à but thérapeutique, etc.
- le thème et la technique d'éventuels ateliers / stages.

### **Collaboration sur place**

Durant le séjour, les intervenants animateurs, d'ateliers ou de stages, sont demandés à collaborer avec les responsables locaux et à écouter leurs conseils et leurs besoins. Nous tenons à ne pas imposer nos exigences occidentales mais à dialoguer autour de nos différences pour trouver des terrains d'entente. Tout rencontre au Village d'Outouka est un échange interculturel qui demande un respect mutuel.

### **Rapport de séjour et droit d'exploitation**

Nous demandons à nos intervenants animateurs et à toute autre visiteur qui le souhaite, de rédiger un rapport de séjour. Ce rapport servira de témoignage dans le futur et il nous aidera à améliorer, approfondir ou modifier nos actions et/ou nos lieux.

Les œuvres créées par les enfants et les artistes autochtones liés à nos deux ateliers d'art, restent la propriété de l'association ADIAMA. Ils doivent soit rester en Casamance, soit être mis à la disposition de l'association pour servir dans nos actions en Occident.